

Motions EI dans la cité

Première motion

Les Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France ont la chance d'avoir trois appartenances : scout, juive et française. Nous nous devons de prendre parti et militer pour défendre les valeurs de ces identités.

La loi des EEIF dit « l'EI s'implique dans la vie de la cité »

Le Talmud nous dit « aime ton prochain comme toi-même »

La devise de notre pays est « liberté, égalité, fraternité »

Cette triple appartenance nous incite à agir.

Ces dernières années, un certain nombre de problématiques ont souvent freiné nos actions

1

Quels sont les limites de l'apolitisme? Les EI sont apolitiques, cela signifie qu'ils ne suivent la ligne politique d'aucun parti. En revanche, en tant que mouvement militant ils se doivent de réagir lorsque ses valeurs sont bafouées. Cela implique une participation possible à des actions contre des partis s'opposant ces valeurs, uniquement en l'absence de mouvement orientés politiquement.

AMENDEMENT « éviter tout risque de récupération »

2

Quelles valeurs défendre ? Les EI défendent les valeurs juives, scout et de la république française. Nous insistons particulièrement pour les années à venir sur 5 combats :

La lutte contre l'antisionisme,

La lutte contre le négationnisme,

la défense des Droits de l'Homme partout où ils sont bafoués

La protection de l'environnement

La lutte contre toute forme de discrimination, y compris sexuelle, conformément à la décision commune prise par la conférence européenne conjointe de l'Organisation Mondiale des Mouvements Scouts (OMMS) et de l'Association Mondiale des Guides et Eclaireuses (AMGE), le 13 juillet 2001, à Prague¹.

Enfin, en tant que mouvement de jeunesse, nous nous devons de nous mobiliser pour toutes les causes touchant les jeunes et leur éducation (journée mondiale contre le SIDA, le tabac...).

3

Nos actions doivent-elle être dirigées exclusivement, ou en priorité vers un public juif ?

¹ **05/2001 Egalité des Chances**

La Conférence

-considérant que la société évolue;

-reconnaissant que le scoutisme, dans le respect de ses principes fondamentaux, a toujours suivi l'évolution sociétale;

-notant que l'homosexualité est généralement reconnue et admise dans la société européenne;

• recommande aux Organisations Scoutes Nationales de ne pas considérer l'homosexualité comme un facteur de discrimination de quelque nature que ce soit à l'intérieur ou l'extérieur de Scoutisme.

Chaque homme est considéré comme notre égal sans aucune distinction. Notre responsabilité est donc d'apporter notre aide à tout individu, sans exclusivité

4

Faut-il privilégier la pédagogie sur l'efficacité ?

Ces deux notions ne sont pas contradictoires. En tant que mouvement d'éducation, nous nous devons de toujours privilégier la pédagogie de nos actes, afin d'être réellement efficaces. En effet, dans un but pédagogique, nous incitons les animateurs à faire acquérir aux enfants des réflexes militants (opération Hag Saméah lé Pessah...).

5

Les initiatives de nos actions doivent-elles être nationales ou locales ? Le Mouvement encourage chaque EI à la prise d'initiatives locales, à la participation et à l'organisation d'événements de lutte pour nos valeurs.

Toutefois, pour éviter plusieurs actions contradictoires qui engageraient le mouvement nous incitons les Groupes Locaux à en référer à leur responsable Régional ou National.

Conformément aux propos de Robert Gamzon nous nous devons d'être des bâtisseurs et non des discuteurs. A ce titre nous proposons des structures adaptées à nos besoins d'action :

- au sein du Centre National, un responsable communication devra faire communiquer les initiatives militantes locales via un réseau organisé de responsables dans chaque GL. Il communiquera les mots d'ordre nationaux éventuels (manifestation, boycott...) et formera un réseau interne. Les prises de position des EI au niveau national seront ainsi en accord avec l'équipe nationale, mais surtout avec l'équipe militante qui regroupe un représentant de chaque Groupe Local.
- Le responsable communication portera une attention spéciale aux attentes des GL de province.
- L'action militante des EI doit avoir des échos et des liens étroits avec l'action des communautés. Chaque GL pourra donc s'associer à d'autres mouvements communautaires, dès lors qu'ils s'accordent avec les valeurs des EI.
- Enfin, le responsable communication aura pour rôle de communiquer avec les médias, de faire connaître les actions et prises de position des EI, à l'extérieur du mouvement, notamment par des campagnes d'information.

Deuxième motion

En tant que mouvement à la fois français et juif notre appartenance à la Communauté française **EST** visible, et **DOIT** se traduire par des actes, au même titre que notre appartenance au Mouvement Scout et au peuple juif .

Pour cela nous proposons que soient inscrits dans l'office du Samedi Matin les prières de bénédiction de l'assemblée, de bénédiction de l'Etat d'Israël et de bénédiction de la République française.

LE GL ET LA COMMUNAUTE

Le mouvement est partie intégrante de la communauté juive de France, au niveau collectif (ses instances) et au plan individuel, tant au plan national que local.

Le mouvement observe une évolution des juifs en France :

- Un noyau organisé, composé de membres intégrés dans une association, un centre communautaire, ou une synagogue, qui se durcit.
- Une périphérie composée de juifs qui s'éloignent de la Communauté juive, et s'assimilent.

LE PLURALISME

Devant cette hétérogénéité grandissante, les E.E.I.F. réaffirment leur principe de pluralisme :

- Ainsi le mouvement doit être ouvert aux différentes tendances et individualités que composent la Communauté. Nous aspirons à être un exemple pour la Communauté dans la manière de rassembler les différents courants dans des actions et des objectifs communs.
- Nous réaffirmons les décisions du Conseil National de 1994 sur le pluralisme et particulièrement : "Animer est une fonction à responsabilité. Cependant, le mouvement ne peut se substituer à la responsabilité des parents et n'est pas le seul garant de la judéité de ses membres."
- Les cadres du mouvement doivent faire connaître ces orientations aux membres et parents qui les sollicitent.
- Dans certains cas particuliers de judéité des membres, un animateur, sous la responsabilité du RGL, devra s'informer et discuter avec la famille pour veiller à la cohérence de son engagement avec le projet éducatif du mouvement.

➤ Le mouvement doit pouvoir constituer une porte d'entrée vers la Communauté organisée pour des juifs éloignés désirant se rapprocher du Judaïsme.

Il faut travailler dans cet objectif, en particulier sur ce qui concerne nos manières de recruter et de communiquer.

Pour ce faire :

- ✓ le Centre National doit mettre à disposition des Groupes Locaux une brochure de présentation du mouvement
 - ✓ le mouvement doit marquer sa présence dans les grands événements rassembleurs de la communauté.
 - ✓ il peut intervenir dans les médias qui touchent un public plus large que les habitudes de la communauté.
- Egalement dans le souci du pluralisme, les EEIF doivent pouvoir garantir aux parents et aux responsables communautaires le strict respect du minimum commun et en particulier la cacherout **plus particulièrement pour les personnes qui quitteraient le Mouvement dans**

le cas contraire. Plus généralement, la maîtrise doit veiller à respecter la confiance accordée par les parents.

PARTENARIAT GL-COMMUNAUTE

Aujourd'hui, nous constatons que la majorité des groupes locaux sont accueillis par des communautés. Dans ce cadre, les GL doivent être en mesure de conserver leur indépendance.

Le partenariat

Principe :

Les EI, comme la communauté, sont là pour assurer la pérennité du judaïsme en s'occupant de la jeunesse. Dans le cadre de ce partenariat, les EI apportent à la jeunesse leur présence, leur compétence, leur engagement, leur temps, leur bénévolat et leur projet pédagogique.

De son côté, la communauté apporte à la jeunesse son soutien financier, logistique et matériel. Ce partage de responsabilité vis à vis de la jeunesse doit être rappelé aux dirigeants communautaires.

Recommandations :

Dans le cadre de notre partenariat, le CN recommande :

- une présence des EI dans la vie de la communauté (ex: office de jeunes a Chabbat)
- association aux grands événements locaux (ex: tzedaka, participation aux fêtes, commémoration, action sociale)
- une concertation entre dirigeants de la communauté et EI
- représenter le GL au niveau des instances dirigeantes communautaires.

L'aide face aux problèmes de partenariat.

Principe :

Le CN rappelle que le RGL doit être un moteur dans l'établissement de ce partenariat.

Certains dysfonctionnements peuvent se rencontrer au sein de ce partenariat :

- manque de crédibilité et d'expérience face aux dirigeants communautaires
- manque de temps et de qualification du RGL face à l'étendue des responsabilités qui lui incombent
- Risque d'ingérence des dirigeants communautaires quant aux orientations pédagogiques du mouvement.

Recommandations :

La maîtrise doit s'organiser pour répondre à ces problèmes. Par exemple, le CN suggère :

- la mise en place d'un comité de parents EI

- nommer un membre expérimenté de la communauté et implique dans celle-ci pour représenter le GL.
- Faire appel aux compétences d'anciens et/ou de parents EI pour aider a certaines taches (ex: taches administratives)
- Représenter le GL dans les instances dirigeantes de la communauté
- Bénéficier de formations locales dans des domaines ou la maîtrise ne se sentirait pas qualifiée.

Le Centre national et les responsables régionaux doivent se rendre disponibles pour assister les groupes locaux dans leurs démarches.

Les communautés isolées

Principe :

Nous affirmons que les EI doivent être présents dans les petites et nouvelles communautés au niveau régional afin d'aider à l'intégration des jeunes dans un mouvement juif.

Recommandation :

Nous rappelons que le responsable régional est chargé d'organiser la création de structures adaptées a des petites et nouvelles communautés pour la jeunesse. Pour cela, le centre national devra mettre à sa disposition les moyens appropriés.

MOTIONS LIBRES =NON PRESENTEES AU VOTE

Judaïsme

L'intérêt pédagogique du minimum commun étant de moins en moins avéré, notamment au moment des offices du matin, nous proposons que le Centre National crée un guide pour la mise en place des groupes d'offices en branche cadette et en branche moyenne, qui indiquerait aux animateurs un minimum de connaissances a acquérir dans chaque groupe de niveaux, ce qui garantirait un minimum de connaissances pour les enfants.

Ce minimum pourrait être adapté en fonction des acquis des enfants et des envies des animateurs.

Diffusion des informations concernant les Conseils Nationaux

Partant du constat que la maîtrise est peu informée des orientations du mouvement prises lors des Conseils Nationaux, nous proposons que :

- le rapport du dernier Conseil National soit envoyé chaque année aux nouveaux animateurs,
- les motions votées lors du dernier Conseil National soient rappelées dans leur intégralité et **expliquées** au moment des stages de formations, et également lors des Journées Nationales par les chefs de camp.

Hygiène, Sécurité et Infirmierie : **MOTION REMISE AUX EQUIPES DE BRANCHES**

Nous devons veiller à parfaire la sécurité, l'hygiène et l'infirmierie sur les camps. Pour cela nous exigeons :

- une formation concrète organisée par le Centre National pour les infirmiers du camp pour compléter le BNPS et tenir compte des spécificités EI.
- Que la responsabilité d'infirmier soit considérée comme une responsabilité a part nécessitant une continuité d'un camp a l'autre (un expérimenté supervisant un jeune)
- sur les camps BM, qu'il y ait en plus des tatites et des douches construites des toilettes et des douches en dur.
- Que les tatites construites soient individualisées pour le respect des enfants
- Qu'il y ait un point d'eau pour se laver les mains en sortant des tatites.
- Que le tri des poubelles soit fait sur les camps.
- Qu'un abri soit prévu a l'avance en cas d'intempéries sur les camps BM.

Diversité Sociale

Motion 1

Des parents d'enfants souffrant de handicaps divers ou de comportement difficile ainsi que des institutions sociales juives recherchent des mouvements de jeunesse juifs capables d'intégrer ces enfants.

En effet, à l'heure actuelle, aucun mouvement de jeunesse juif n'a ni l'infrastructure, ni l'encadrement nécessaire à cet accueil.

Les EEIF se proposent donc d'agir localement et au niveau national pour l'intégration de ces enfants au sein des diverses activités proposées par le mouvement.

Celui-ci s'engage donc à mettre à la disposition de ses cadres les moyens matériels, pédagogiques et humains nécessaires à la réalisation et au suivi de ces objectifs.

Les maîtrises EI pourront répondre à la demande de participation d'enfants handicapés physiques ou mentaux aux activités.

Ceci ne peut se réaliser que si une relative autonomie est possible et qu'aucun danger n'est encouru par l'enfant ou le groupe.

Afin de soutenir les animateurs dans cette action, et de leur permettre d'évaluer l'évolution possible de l'enfant, une concertation de la maîtrise avec l'autorité médicale concernée s'avère nécessaire. De plus pour éviter que le parcours E.I. de l'enfant ne soit interrompu, les animateurs doivent s'engager collectivement et s'assurer de la continuité de leur action à leur départ.

D'autre part, il apparaît indispensable que les animateurs puissent bénéficier d'une formation leur permettant de mieux appréhender le problème.

Motion 2

Dans les GL on constate que les enfants issus de milieux défavorisés éprouvent des difficultés à rentrer et à rester dans le mouvement, ce notamment pour des raisons financières. Ce mouvement ne peut accepter que l'argent soit un frein à la participation de ces enfants aux activités et au camp, ainsi nous devons nous efforcer de développer les partenariats et de rechercher des subventions qui nous permettront d'accueillir tous ces enfants.

Motion 3

On constate qu'il peut être difficile aux nouveaux arrivants d'adhérer à l'esprit E.I et de s'intégrer au groupe local.

D'une part, les animateurs doivent avoir à l'esprit le souci d'adapter les messages délivrés en fonction du public, tout en gardant un certain niveau d'exigence.

D'autre part, les nouveaux arrivants doivent recevoir un accueil chaleureux ; pour ce faire, les animateurs, doivent prendre part à l'intégration de l'enfant en organisant par exemple des cérémonies d'accueil ...

Motion 4

Certaines communautés isolées en province ou en banlieue n'ont pas de contact avec les E.I. Il convient d'adopter des démarches de rapprochement avec ces communautés, et ainsi de les amener à s'engager au sein des E.I.

A cette fin, il sera nécessaire de procéder à une redéfinition claire des différentes régions et de veiller à ce qu'un responsable soit nommé afin de dynamiser et coordonner la vie régionale.

COMISSION « TRANSMISSION DE LA SHOAH »

PREAMBULE :

La création de la commission de la transmission de la Shoah au sein du Conseil National est apparue nécessaire pour les raisons suivantes :

- La nécessité d'instituer une réflexion d'ensemble sur la pédagogie de la transmission de la Shoah.
- L'urgence de mettre en place cette réflexion avant que ne disparaissent les derniers survivants de la Shoah.

La période actuelle s'avère ainsi être une période charnière entre la mémoire et l'histoire.

Il nous incombe à notre tour de devenir témoins et responsables de la transmission.

DECLARATION DE PRINCIPE :

Le Conseil National des EEIF décide d'inscrire la transmission de la Shoah dans ses axes pédagogiques.

RECOMMANDATIONS :

I - FORMATION DES ANIMATEURS :

1) Concevoir une formation adaptée aux difficultés de la transmission de la Shoah.

Cette formation devra s'inscrire dans la durée et il conviendra d'en définir les étapes.

Cette formation devra

- Permettre d'acquérir les connaissances historiques, géographiques et culturelles sur les juifs d'Europe et la Shoah.
- Comporter le recueil de témoignages pour que les animateurs deviennent à leur tour des témoins.
- Aider les animateurs à acquérir le « savoir transmettre ».

2) Pérenniser l'expérience du voyage annuel en Pologne qui devra impérativement être précédé d'une préparation et d'un suivi adaptés.

3) Elaborer une documentation de référence pour les animateurs.

4) Procéder à une réévaluation régulière de la formation.

II - PREMIERES REFLEXIONS PEDAGOGIQUES :

Il convient de mettre fin au tabou que rencontrent nombre d'animateurs qui éprouvent des difficultés à aborder dans leurs activités le thème de la Shoah. Nous n'avons pas le droit de nous taire.

Il est impératif de mettre fin à la pédagogie du choc parfois constatée dans certaines de nos activités.

Appréhender le pourquoi de la Shoah n'a pas de réponse absolue. Il n'existe que des tentatives d'explication contradictoire. Dès lors, l'éveil à la complexité de la Shoah passe par une éducation progressive adaptée à la maturité des enfants. On débutera donc par la transmission progressive de connaissances historiques avant d'évoquer plus tard les questions philosophiques. On tendra également à une acquisition de plus en plus active des connaissances sur la Shoah (des bâtisseurs aux perspectives) pour aboutir à la faculté de transmettre (animateurs)

Pratiquement on intégrera la connaissance de l'histoire de la Shoah dans la progression en BC et en BM et on procédera à la mise en place de programmes spécifiques dans la Branche Perspective.

La pédagogie de la Shoah devra recourir à l'humanisation : permettre aux enfants de mettre des visages, des noms et des histoires personnelles sur des chiffres et des statistiques. Tant qu'il est encore temps, il est également primordial de leur faire rencontrer des rescapés.

Le sujet de la Shoah se prête difficilement à notre pédagogie classique par le jeu. Dès lors il s'agit de varier au maximum les sources et les supports pédagogiques (films, musées, œuvres d'art). On organisera par ailleurs des activités permettant de faire revivre les cultures juives de l'Europe de l'Est que le nazisme a tenté de détruire (aspects de la vie quotidienne, artistique et religieuse...).

La commission propose en outre que les EI participent aux commémorations laïques et religieuses du souvenir de la Shoah.

III - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « SHOAH » :

Ce groupe de travail aura pour mission de mettre en place des programmes et des supports pédagogiques en coopération avec les équipes nationales de branche.

IV - PARTENARIAT :

La commission propose la mise en place d'un partenariat avec le Centre de Documentation Juive Contemporaine, qui en a déjà admis le principe.

V – VIGILANCE

La prise en compte de la Shoah n'est pas seulement pédagogique, elle est aussi éthique et militante. Elle débouche sur le sens du devoir de résistance, de révolte et de lutte contre les

injustices. Cela devra se traduire, entre autre, par la vigilance à l'égard des tentations négationnistes, des amalgames, des généralisations abusives, et des crimes racistes et antisémites et par la transmission au delà du monde juif des souvenirs de la Shoa.

Motions de la commission : Pédagogie Scout

Motion 1 :

La commission constate que beaucoup de jeunes anciens souhaitent conserver un contact formel avec le Mouvement et y acquérir un statut.

La commission constate également le besoin d'organiser le soutien que ces personnes peuvent apporter au Mouvement.

Nous proposons que soit créée une nouvelle branche avec un double objectif :

- apporter un soutien dans divers domaines au Mouvement et aux GL
- développer au sein des EI des projets spécifiques.

Nous précisons que cette branche n'est pas rattachée particulièrement à un GL afin notamment d'éviter que les membres de cette branche s'immiscent exagérément dans la vie des GL.

Il est bien précisé en conséquence que l'intervention de cette branche dans les GL se fera à la demande de ceux-ci.

Ce nouveau cadre d'engagement devra être précisé dans une « charte d'engagement » acceptée individuellement par chacun d'entre eux.

Motion 2 :

Attendu qu'il paraît nécessaire à la commission de re-préciser les objectifs de la Branche Perspective,

Nous pensons :

- que la durée de passage dans la BP est idéalement de 2 ans
- que le temps de passage dans la BP soit consacré :
 - à l'appropriation d'un patrimoine culturel, juif et de techniques scout
 - à la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets choisis par les Perspectives (parmi lesquels par exemple un voyage en Israël)

Ceci afin que les pifs qui le souhaitent puissent démarrer plus efficacement en animation, une des finalités de la branche perspective.

Nous recommandons la mise en place d'une ENBP dirigée par un responsable national comprenant également des animateurs des branches BM et BC.

Nous souhaitons que soient proposées des formations spécifiques aux animateurs de la Branche Perspective.

VOTE ?

Motion 3 :

Attendu que la commission constate la nécessité absolue d'améliorer le niveau de formation en techniques scouts,

Il est demandé que soit proposé des formations pratiques et concrètes et que soit mise en place une structure permanente de transmission de la formation au sein des GL,

Nous demandons :

- que dans chaque GL soit nommé formellement un responsable local de la formation technique scout dont le rôle est de transmettre des compétences et techniques aux animateurs et aux zadecks (chargés à leur tour de former leurs éclais). Ce responsable local de formation peut être un membre déjà actif du GL ou tout autre personne choisie par les animateurs du GL.
- Que soit instaurée chaque année avant la reprise des activités un temps national de la formation des animateurs (WE, journées...) organisées localement ou régionalement avec le soutien du centre national.
- Que dans les stages de formation nationaux (à tout moment de l'année) soient proposés une formation à des compétences et des techniques pratiques et transmissibles.

Motion 4 :

Attendu que la Commission constate des difficultés d'harmonisation de certaines pratiques pédagogiques ou des « traditions » des GL dans le cadre des camps,

Nous souhaitons que soit proposé un cadre préalable facilitant le dialogue afin d'éviter tout éventuel problème une fois sur le terrain de camp,

Dans ce but nous proposons que le Centre National élabore une liste de points considérés comme sensible afin qu'avant la fin des journées préparatoire aux camps (journées nationales) les maîtrises concernées en aient discuté et se soient mises d'accord (ces points sont par exemple la promesse, le flottage, la répartition des équipes en BM , le raid Zadeck ...)

Motion 5 :

Attendu les évolutions législatives récentes (loi dite Ségolène Royal),

Nous souhaitons rappeler :

- la nécessité de respecter scrupuleusement la loi et notamment l'intégrité physique et morale des enfants
- que le flottage est une activité pédagogique et à ce titre doit être particulièrement réfléchi, préparé et suivi sous la responsabilité du Commissaire local durant l'année et du Chef de Camp durant le camp.

Il est demandé que lors des prochains stages de formations cette question soit évoquée et débattue.

Motion 6 :

Constatant que les moments forts et les moments d'engagement des enfants durant leur passage ne sont pas toujours suffisamment reconnus ou marqués,

La commission souhaite que le Centre National travaille à la revalorisation de ces moments tout en les laissant à la discrétion des GL, il s'agit par exemple des passages de branche, de la promesse, de la remise du foulard...

Motion 7 :

Après la discussion sur le moment d'engagement et notamment sur la promesse, la commission juge nécessaire de mettre en place un moment de premier engagement et demande au centre national de s'y consacrer.

Motions de la commission Israël

MOTION 1

- Les EEIF réaffirment qu'Israël tient une place centrale dans l'identité du peuple juif.
- Les EEIF apportent leur soutien inconditionnel à l'État d'Israël sans se prononcer sur la politique du gouvernement en place.
- Les EEIF encouragent Israël dans sa recherche d'une paix juste et durable garantissant sa sécurité et sa prospérité.

MOTION 2

- Les EEIF sont un mouvement sioniste, non-haloutzique, (communautaire),
- « Bien que communautaire, les EI soutiennent ceux de leurs membres désireux de faire leur alyah »
- Le sionisme EI exprime la sensibilité des membres du mouvement à l'égard des multiples facettes d'Israël.
- La transmission de la culture et de la réalité contemporaine d'Israël est un objectif éducatif prioritaire des EEIF.

MOTION 3

Il a été constaté au sein d'une grande partie des animateurs, un manque de connaissance sur Israël.

Il apparaît nécessaire de déclencher une dynamique d'apprentissage et de « vivre » d'Israël par le biais de la transmission des connaissances historiques, géographiques, politiques, démographiques, culturelles et sociales.

Ceci constituerait un **« Minimum Connaissance Israël »**

MOTION 4

Ayant constaté les difficultés de nombreux animateurs à aborder Israël entre eux et avec les enfants, il est rappelé que les EEIF sont un espace de réflexion et de discussion, le débat constituant un outil essentiel de notre pédagogie.

A ce titre, les échanges d'opinion sur Israël entre animateurs sont encouragés.

MOTION 5

Les EEIF incitent les animateurs à multiplier les actions de soutien à Israël dans un souci de cohérence :

A cette fin, un médiateur issu du Centre National coordonnera ces différentes actions et veillera à la conservation de la neutralité politique du mouvement.

Ceci se traduira par une participation à des manifestations et l'organisation d'un voyage de soutien en Israël.

Dans un souci de lutte contre la désinformation, nous nous sentons prêts à considérer le Scoutisme Français comme espace de discussion sur les conséquences en France de la situation au Proche Orient.

ANNEXES

Les annexes ont été présentées par la Commission mais n'ont pas été soumises au vote

ANNEXE MOTION 2

Institution de traditions liées à Israël

- Amplifier l'emploi de l'hébreu en activité et sur les camps.
- Mise en place systématique d'une journée consacrée entièrement à Israël sur tous les camps BC, BM et BP.
- Mise en place d'une PI (Page Israël) : moment quotidien consacré à Israël.
- Correspondance régulière entre enfants EI et israéliens via un partenariat avec une organisation israélienne.
- Valoriser la culture israélienne contemporaine en activité et sur les camps.
(renouvellement des chansons israéliennes...)

ANNEXE MOTION 3

Formation :

- Mise en place de séminaires de formation en Israël, abordant des thèmes divers tel que la pédagogie, le judaïsme, l'histoire de la Shoah, Israël. Ces séminaires apporteront du contenu, ainsi que des techniques d'animation. La durée de ces formations pourront varier entre 10 jours et 3 mois. Ces séminaires se distingueront des traditionnels voyages de découvertes d'Israël (Nevo, Gamzon)

- Au niveau régional et niveau local, organisation de conférences et d'ateliers. Ceci permettra de maintenir une dynamique dans l'apprentissage tout au long de l'année.

ANNEXE MOTION 5

« Un jeune pour un jeune »

Dans le souci de créer un lien avec des jeunes israéliens, nous pouvons répondre à leur demande par le biais d'une correspondance régulière entre nos cadres et leurs enfants.

Motion libre : la violence

Constatant qu'il pourrait exister des violences, physique ou morale, dans les mouvements de jeunesse, due à la mauvaise ou à la non formation des animateurs et le manque certain de suivi de ces faits,

Nous rappelons que tout animateur témoin ou informé, de façon précise, d'actes considérés comme violents, physiquement ou moralement, se rend complice de non-assistance à personne en danger par sa non intervention sur l'instant et/ou à terme s'il ne transmet pas l'information aux autorités compétentes (Chef de camp et/ou Centre National).

Dans ce but, nous proposons :

- une sensibilisation accrue lors des stages de formation. Celle-ci se fera de façon continue, progressive et adaptée à chaque degré de formation, et ce de pair avec la formation concernant la psychologie de l'enfant. Par la suite, les responsables de branches se doivent d'être soucieux du suivi de cette formation auprès de leurs animateurs.
- qu'une réelle possibilité de suivi des animateurs ayant assisté à des violences soit mise en place par le Centre National.
- que lors de la préparation du camp, le Chef de Camp se doive de prendre connaissance du comportement de l'ensemble des animateurs sur les camps précédents.
- qu'en cas de violence constaté par un animateur ou le Chef de Camp, le Centre National en soit tenu informé.

Il est également rappelé que des mesures doivent être prises dès le premier constat sur le terrain, et que des mesures complémentaires soient nécessaires dès la fin du camp.

Afin d'éviter tout dérapage quant à la notion de violence (dans un sens comme dans l'autre), une réflexion devra être menée et communiquée par le Centre National.